

**PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 8 septembre 2025.**



Municipalité du Village de Massueville

Le lundi 8 septembre 2025

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue à la mairie, située au 246, rue Bonsecours à Massueville, le 8 septembre 2025 à 19h30, à laquelle sont présents:

Le maire, Richard Gauthier, et les conseillers Louis Fillion, Jessica Lambert, Debra Millington, Pierre Michaud et Michael Lusignan;

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, Richard Gauthier.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 et de son suivi;
4. Documents déposés et correspondance;
5. Période de questions;
6. Rapport du maire;

7. VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS

- 7.1 Suivi des différents comités s'il y a lieu;

8. RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION

- 8.1 Second projet de règlement numéro 498-25 modifiant le règlement de zonage numéro 293-91 afin de prohiber les lieux de culte dans la zone ZPB-17;
- 8.2 Règlement numéro 497-25 modifiant le règlement de zonage numéro 293-91 afin d'assouplir les normes d'implantation relatives aux marges de recul avant;

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Journée portes ouvertes – agrandissement de la caserne incendie – dimanche 21 septembre 2025 de 10 h à 15 h;

10. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT

- 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment;

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION

- 11.1 Rapport de l'inspecteur municipal;

12. ADMINISTRATION

- 12.1 Autorisation du paiement des dépenses du mois de juillet et août 2025;
- 12.2 Mise à jour des ententes entre Saint-Aimé et Massueville;
- 12.3 Demande de renouvellement, droits de passage 2025-2026/ club VTT Vagabond;
- 12.4 Rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux;
- 12.5 Modifications des séances du conseil municipal des mois d'octobre et novembre 2025;

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 8 septembre 2025



- 12.6 Demande d'autorisation Fête des récoltes – dimanche 12 octobre 2025;
- 12.7 Avis de motion – Tournoi de soccer LAMR;
- 12.8 Consultation sur le projet Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada;
- 12.9 Confirmation d'embauche – Brigadier scolaire 2025-2026;
- 12.10 Projet hivernal – Carré Royal du Parc Royal;
- 12.11 Boîtes nouveaux arrivants;
- 12.12 Avenant - NXY97824 - Nouvelle directive comptable;
- 12.13 Autorisation, lancement de l'appel de propositions pour le déneigement;
- 12.14 Ajustement du contrat de déneigement de GAD Brouillard;
- 12.15 Appel de propositions du programme Nouveaux Horizons (PNHA 2025-2026);
- 12.16 Nomination – Comité de gestion de la halle et du Carré Royal
- 12.17 Autorisation de signature de l'entente modifiée visant le 207 Cartier, Massueville, désigné comme le lot 3 217 517 QC;

- 13. Période de questions;
- 14. Affaires nouvelles;
- 15. Questions diverses;
- 16. Clôture de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Richard Gauthier, ouvre la séance ordinaire à 19h30.

Rés. 2025-09-451

2. Adoption de l'ordre du jour (c. c.)

Sur proposition du conseiller Pierre Michaud;
Appuyée par le conseiller Michael Lusignan;
IL EST RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié tout en laissant le point « *Questions diverses* » ouvert.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2025-09-452

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 et de son suivi

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue le 7 juillet 2025, le directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur proposition du conseiller Louis Fillion;
Appuyée par la conseillère Jessica Lambert;
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal et le suivi de la séance du 7 juillet 2025 et d'en autoriser les signatures.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

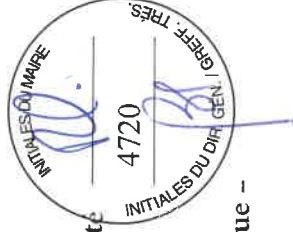
4. Documents déposés et correspondance

Municipalité de Massueville – Projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025; (Point 3 Ordre du jour)

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité

du Village de Massueville

de la séance ordinaire du 8 septembre 2025



Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue – Invitation (Point 9.1 Ordre du jour)

Municipalité de Massueville – Rapport de l’inspecteur en bâtiment du mois de juin 2025; (Point 10.1 Ordre du jour)

Municipalité de Massueville – Rapport de l’inspecteur municipal du mois de juin 2025; (Point 11.1 Ordre du jour)

Club VTT Vagabond - Demande de renouvellement, droits de passage 2025-2026; (Point 12.3 Ordre du jour)

Fête des récoltes – Demande autorisation; (Point 12.6 Ordre du jour)

Municipalité de Massueville – Projet hivernal – Carré Royal du Parc Royal (point 12.10 Ordre du jour)

Gouvernement du Canada – Appel de propositions du programme Nouveaux Horizons (PNHA 2025-2026); (point 12.15 Ordre du jour)

Correspondance disponible pour consultation:

C-1 Régie d’Aqueduc Richelieu Centre – Procès-verbal séance du 17 juin 2025

C-2 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil – Appui pour donner suite et assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers

C-3 Municipalité de Saint-Narcisse-de-Beaurivage – Appui en lien avec l’absence d’ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités

C-4 Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade – Appui en lien avec l’absence d’ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités

C-5 Municipalité de Saint-Robert – Appui en lien avec l’absence d’ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités

5. Période de questions

Une personne est présente dans l’assistance. Aucune question n’est posée.

6. Rapport du maire

Bonjour, chères voisines et chers voisins,

L’été tire déjà à sa fin, il me semble qu’il a passé en un éclair.

Les travaux ont recommencé pour moi cette fin de semaine, je reviens de vacances reposées, alors je vais me mettre au travail pour le bien de la municipalité.

J’espère que vous avez tous passé un bel été et que vous en avez profité pour vous reposer pendant vos vacances estivales.

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 8 septembre 2025



Bien que tout ait été sur le ralenti ce dernier mois, nous avons travaillé, l'équipe municipale et moi, sur les dossiers de développement immobilier qui avancent peu à peu.

Une rencontre avec le nouveau propriétaire de l'église a aussi eu lieu dans les derniers jours et d'autres sont prévues dans les semaines, mois qui viennent afin de voir ce qui pourrait être fait dans cet immeuble patrimonial qui nous rassemble tous. Nous vous reviendrons quand nous aurons quelque chose de concret, mais la porte est ouverte autant d'un côté que de l'autre.

Les élections s'en viennent aussi à grands pas et je vous invite à être nombreux à aller vous prévaloir de votre droit de vote si des élections devaient avoir lieu pour un ou l'autre des postes du conseil.

Il y aura une réunion du conseil au début d'octobre, juste avant la date butoir pour que les candidatures soient reçues par le directeur des élections afin de peaufiner au mieux les derniers dossiers en cours.

Au plaisir.

Bien à vous,
Richard Gauthier, Maire

7.0 VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS

7.1 Suivi des différents comités

Les membres du Conseil résument les différents développements survenus dans chacun des comités au cours des mois de juillet et août 2025.

- Le conseiller Louis Fillion fait état du tournoi de soccer ainsi que de la fête de la famille qui, simultanément, furent un succès.
- Le conseiller Louis Fillion rappelle également de la venue prochaine de la Fête des récoltes qui se déroulera le dimanche 12 octobre 2025.

8.0 RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION

Rés. 2025-09-453

8.1 Second projet de règlement numéro 498-25 modifiant le règlement de zonage numéro 293-91 afin de prohiber les lieux de culte dans la zone ZPB-17

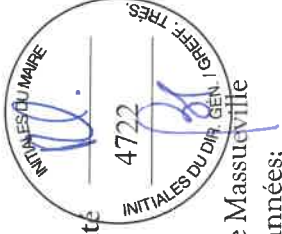
ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par madame la conseillère Debra Millington lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 2 juin 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 293-91;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE l'église de Saint-Aimé de Massueville a été vendue par la Fabrique de Saint-Aimé en avril 2021 et que le bâtiment n'est plus utilisé comme église depuis;

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 8 septembre 2025



ATTENDU QUE le bâtiment de l'ancienne église de Saint-Aimé de Massueville a été occupé par le Théâtre de Massueville au cours des dernières années;

ATTENDU QUE le Théâtre de Massueville a fermé ses portes en avril 2025 et que l'ancienne église a été vendue depuis;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est d'avis que l'ancienne église devrait être utilisée à une autre fin qu'un lieu de culte;

ATTENDU QU'il y a donc lieu de modifier le règlement de zonage numéro 293-91 afin de prohiber les lieux de culte dans la zone ZPB-17;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation portant sur le présent projet de règlement a été tenue le 8 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de la conseillère Debra Millington;
Appuyé par le conseiller Michael Lusignan;
IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité du Village de Massueville ORDONNE et DÉCRÈTE par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le tableau 16 Grille des usages permis et des normes Zone : ZPB est modifié de la façon suivante :

À l'intérieur de la colonne « Usages permis », deux astérisques sont ajoutés à côté des usages Services publics de catégorie 2.

Sous le tableau, les deux astérisques et les termes suivants sont ajoutés : À l'exception des églises et de tous les lieux de culte.

Le tout tel qu'indiqué par le tableau 16 ci-joint.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises par la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, le lundi 8 septembre 2025, sous le numéro de résolution 2025-09.452.

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 8 septembre 2025

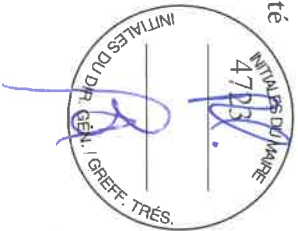
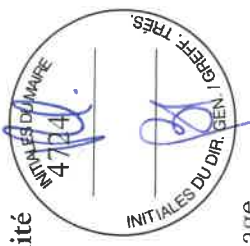


Tableau 16
Grille des usages permis et des normes Zone : ZPB

Normes / Usages permis	Niveau de services requis	Superficie minimale du terrain	Largeur minimale du terrain	Profondeur minimale du terrain	Nombre minimum et maximum d'étages	Superficie minimale d'implantation du bâtiment principal	% d'occupation maximum du terrain	Marge avant minimale	Marge arrière minimale	Marges latérales minimales
Services publics de catégories 2**, 3 et 4 et les cimetières (modifié r.g. 413.08 et r.g. 498.25) Services culturels et salles de réception (modifié r.g. 490.23)	Aqueduc et égout	600 m ² (6456 pi ²)	15 m (49,2 pi)	30 m (100 pi)	1 - 3	100 m ² (1076 pi ²)	30%	7,5 m (25 pi) ou marge du bâtiment existant *	6 m (20 pi)	3 m (10 pi)

* Les dispositions de l'article 9.3 s'appliquent en plus de celles exigées au présent tableau.
** Sauf les églises et tous les lieux de culte (modifié r.g. 498-25).

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 8 septembre 2025



Rés. 2025-09-454

8.2 Règlement numéro 497-25 modifiant le règlement de zonage
numéro 293-91 afin d'assouplir les normes d'implantation relatives aux
marges de recul avant

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par le conseiller Louis
Fillion lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 2 juin 2025;

ATTENDU QU'UN premier projet de règlement a été adopté à
l'unanimité à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du
Village de Massueville, le lundi 2 juin 2025, sous le numéro de résolution
2025-06-424;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Massueville a adopté le
règlement de zonage numéro 293-91;

ATTENDU QUE la Municipalité peut modifier son règlement de
zonage, conformément aux dispositions prévues par la Loi sur
l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE plusieurs anciens bâtiments sont situés à proximité
des emprises de rues;

ATTENDU QU'en vertu des normes d'implantation applicables dans
les zones ZRA, ZRB et ZCA, une marge de recul avant de 1,5 mètre (4,92
pieds) par rapport au trottoir ou de 3 mètres (9,84 pieds) par rapport à
la chaussée doit être respectée dans le cas d'une reconstruction d'un
bâtiment principal;

ATTENDU QU'en raison de la marge de recul avant applicable dans
les zones ZRA, ZRB et ZCA, plusieurs bâtiments situés à proximité
d'une emprise de rue ne pourraient être reconstruits sur l'emplacement
d'origine, ce qui fait en sorte d'augmenter le coût des primes
d'assurances pour les propriétaires de ces bâtiments;

ATTENDU QU'il y a lieu d'assouplir les normes d'implantation
relatives aux marges de recul avant dans les zones ZRA, ZRB et ZCA;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal jugent ces
modifications nécessaires au bien de la collectivité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de la conseillère Jessica Lambert;
Appuyée par le conseiller Michael Lusignan;
IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité du Village de Massueville
ORDONNE et DÉCRÈTE par le présent règlement ce qui suit :

**PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 8 septembre 2025**



ARTICLE 1
Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2
Le tableau 9 Grille des usages permis et des normes Zone : ZRA et le tableau 10 Grille des usages permis et des normes Zone : ZRB de l'article 6.12 Usages permis et normes d'implantation sont modifiés de la façon suivante :

La note 1 dans le bas de page des deux grilles est modifiée et se lit désormais comme suit :

La marge avant doit être égale à celle du (ou d'un des) bâtiment(s) voisin(s) mais ne peut être inférieure à 1,52 m (5 pi) calculée à partir de la partie intérieure du trottoir ou, si celui-ci n'existait pas, à 3 m (9,84 pi) de la chaussée. Dans le cas de la reconstruction d'un bâtiment, la marge avant minimale à respecter est celle de l'ancienne construction.

Le tout tel qu'indiqué par les tableaux 9 et 10 ci-joints.

ARTICLE 3
Le tableau 13 Grille des usages permis et des normes Zone : ZCA est modifié de la façon suivante :

La note 1 dans le bas de page de la grille est modifiée et se lit désormais comme suit :

La marge avant doit être égale à celle du (ou d'un des) bâtiment(s) voisin(s) mais ne peut être inférieure à 1,52 m (5 pi) calculée à partir de la partie intérieure du trottoir ou, si celui-ci n'existait pas, à 3 m (9,84 pi) de la chaussée. Dans le cas de la reconstruction d'un bâtiment, la marge avant minimale à respecter est celle de l'ancienne construction.

Le tout tel qu'indiqué par le tableau 13 ci-joint.

ARTICLE 4
Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises par la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, le lundi 7 juillet 2025, sous le numéro de résolution 2025-07-436.

Tableau 9

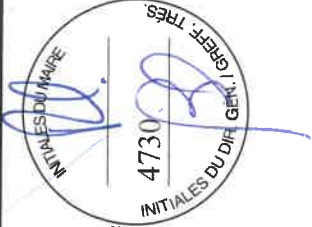
Grille des usages permis et des normes Zone : ZRA

[illegible]

Normes		Usages permis		Habitation unifamiliale isolée	Aqueduc et égout	375m ² (4 035 pi ²)	11m (36 pi)	27m (89 pi)	1 1/2 - 2	45m ² (485 pi ²)	40%	Note 1	6m (20 pi)	2m (6,5 pi) si ouverture : 1m (3,28 pi) pour autres murs	Marges latérales minimales
Niveau de services requis		Superficie du terrain	Largeur minimale du terrain	Profondeur minimale du terrain	Nombre minimum et d'étages	Superficie d'implantation minimale du bâtiment principal	% d'occupation du terrain	Marge avant minimale	Marge arrière minimale	Marges latérales minimales					
Aux conditions d'implantation des zones PA Services publics d catégorie 1 Station de pompage Note 1 La marge avant doit être égale à celle du (ou d'un des) bâtiment(s) voisin(s) mais ne peut être inférieure à 1,52 m (5 pi) calculée à partir de la partie intérieure du trottoir ou, si celui-ci n'existait pas, à 3 m (9,84 pi) de la chaussée. Dans le cas de la reconstruction d'un bâtiment, la marge avant minimale à respecter est celle de l'ancienne construction.															

Normes	Usages permis		Niveau de service minimal requis	Superficie du terrain	Largeur minimale du terrain	Profondeur minimale du terrain	Nombre minimum et maximum d'implantation du bâtiment principal	Superficie minimale d'occupation du terrain	% d'occupation maximum du terrain	Marge avant minimale	Marge arrière minimale	Marges latérales minimales	8	12	29	Zone
Commerces de détail de catégories I (modifié rég. 413-08)	Services administratifs, culturels, financiers, hôteliers, personnels, professionnels, technique de car. I	Services routiers de catégorie 3 (modifié rég. 413-08)	Restaurant, brasserie, bar, atelier d'artisans, garderies	Bâtiment utilisation mixte (max 2 logements)												
Aque duc (5920 pi²) et égout																
12m (40 pi)	150m² (5920 pi²)	12m (40 pi)	27 m (89 pi)	1 ½ - 2 ½	60m² (646pi²)	40%	Note 1	6m (20 pi)	2m (6,5 pi) mur avec ouvertures 1m (3,28 pi) mur sans ouvertures							
375m² (4035 pi²) Aque duc (4035 pi²) et égout	11 m (36 pi)	27 m (89 pi)	1 ½ - 2 ½	45 m² (485 pi²)	40%	Note 1	6m (20 pi)	2m (6,5 pi) mur avec ouvertures 1m (3,28 pi) mur sans ouvertures								
410m² (4413 pi²) Aque duc (4413 pi²) et égout	10m (32,8 pi)	27m (89 pi)	1 ½ - 2 ½	45 m² (485 pi²)	40%	Note 1	6m (20 pi)	2m (6,5 pi)								
325m² (3497 pi²) Aque duc (3497 pi²) et égout	15m (49,2 pi)	27m (89 pi)	2	45 m² (485 pi²)	40%	Note 1	6m (20pi)	2m (6,5pi)								
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Habitation unifamiliale isolée	Habitation unifamiliale jumelée	Habitation unifamiliale isolée (note 2)	Restaurants, brasseries, bars, ateliers d'artisans, garderies	Bâtiment utilisation mixte (max 2 logements)												

00.02



PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 8 septembre 2025

Tableau 13
Grille des usages permis et des normes Zone : ZCA

Numéro zone	Normes		Niveau de services requis	Superficie minimale du terrain	Largeur minimale du terrain	Profondeur minimale du terrain	Nombre minimum et maximum d'étages	Superficie minimale d'implantation du bâtiment principal	% d'occupation maximum du terrain	Marge avant minimale	Marge arrière minimale	Marges latérales minimales
	Usages permis											
8	12	29										
			Commerces de détail de catégories 1 (modifié règ. 413-08)	550m ² (5920 pi ²)	12m (40 pi)	27 m (89 pi)	1½ - 2½	60m ² (646pi ²)	40%	Note 1	6m (20 pi)	2m (6,5 pi) mur avec ouvertures 1m (3,28 pi) mur sans ouvertures
			Services administratifs, culturels, financiers, hôteliers, personnels, professionnels, technique de cat. 1									
			Services routiers de catégorie 3 (modifié règ. 413-08)									
			Restaurant, brasserie, bar, atelier d'artisans, garderies									
			Bâtiment utilisation mixte (max 2 logements)									
			Habitation unifamiliale isolée (note 2)	375m ² (4035 pi ²)	11 m (36 pi)	27 m (89 pi)	1½ - 2½	45 m ² (485 pi ²)	40%	Note 1	6m (20 pi)	2m (6,5 pi) mur avec ouvertures 1m (3,28 pi) mur sans ouvertures
			Habitation unifamiliale jumelée	410m ² (4413 pi ²)	10m (32,8 pi)	27m (89 pi)	1½ - 2½	45 m ² (485 pi ²)	40%	Note 1	6m (20 pi)	2m (6,5 pi)
			Habitation bifamiliale isolée	325m ² (3497 pi ²)	15m (49,2 pi)	27m (89 pi)	2	45 m ² (485 pi ²)	40%	Note 1	6m (20pi)	2m (6,5pi)
			Habitation trifamiliale isolée	700 m ² (7535 pi ²)	18 m (59 pi)	30 m (98,4 pi)	2-2	75 m ² (807 pi ²)	40%	6 m (20 pi)	6 m (20 pi)	2 m (6,5 pi)
			Services publics de catégorie 1 et station de pompage									
			Note 1									

Règlement no 126-95 : Note 2 : Les habitations unifamiliales isolées peuvent comprendre un usage additionnel tel que prévu à l'article 6.10 du présent règlement (Amendé règlement 423-10). À l'intérieur de la zone ZCA-29, les gîtes touristiques avec tables champêtres sont autorisés et le nombre de chambres en location n'est pas limité (Amendé règlement 461-18).

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 8 septembre 2025



9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rés. 2025-09.455

9.1 Journée portes ouvertes - agrandissement de la caserne incendie - dimanche 21 septembre 2025 de 10 h à 15 h

ATTENDU QUE la Municipalité de Massueville a reçu une correspondance concernant la tenue d'une journée portes ouvertes prévue le dimanche 21 septembre 2025, de 10 h 00 à 15 h 00 ;

ATTENDU QUE cette activité vise à favoriser la participation citoyenne et à mettre en valeur les installations et services de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition du conseiller Pierre Michaud;
Appuyée par le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

Que le conseil municipal de Massueville prenne acte de la correspondance reçue relativement à la Journée portes ouvertes du dimanche 21 septembre 2025, de 10 h 00 à 15 h 00.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

10 SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment du mois d'août 2025 est déposé au conseil pour son appréciation.

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, D'EAU ET USINE D'ÉPURATION

11.1 Suivi des travaux de voirie et de l'usine d'épuration des eaux usées

Le rapport de l'inspecteur en voirie et de l'usine d'épuration des eaux usées du mois d'août 2025 est déposé au conseil pour son appréciation.

ADMINISTRATION

Rés. 2025-09.456

12.1 Autorisation du paiement des dépenses des mois de juillet et août 2025

Le directeur général et greffier-trésorier certifie que la Municipalité du Village de Massueville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de la conseillère Debra Millington;
Appuyée par la conseillère Jessica Lambert;
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité du Village de Massueville autorise le paiement des dépenses apparaissant dans la liste ci-dessous pour la période des mois de juillet et août 2025 et totalisant 71 825,54 \$ pour le mois de juillet et 89 080,07 \$ pour le mois d'août.

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 8 septembre 2025



Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 8 septembre 2025



DÉPENSES JUILLET 2025

CHÈQUE	FOURNISSEURS	MONTANT
C2500115	Fonds d'information sur le territoire.....	18,00 \$
C2500116	Fournitures de bureau Denis.....	195,38 \$
C2500117	MRC Pierre-de Saurel.....	4 658,75 \$
C2500118	Régie d'aqueduc Richelieu Centre.....	7 962,77 \$
C2500119	Régie inter. protection incendie.....	8 440,09 \$
C2500120	Location FGL 1983 inc.....	11,50 \$
C2500121	Quincaillerie Yamaska inc.	145,64 \$
C2500122	Groupe 132.....	17 821,13 \$
C2500123	Municipalité de Saint-David.....	11 722,12 \$
C2500124	Kubota Drummondville.....	186,56 \$
C2500125	Fondation du cégep de Sorel-Tracy.....	300,00 \$
C2500126	CJSO Radio Diffusion Sorel-Tracy.....	770,33 \$
C2500127	Location d'équipements Raydan.....	363,14 \$
C2500128	Femme Denis Benoit et fils.....	578,32 \$
L2500117	Desjardins Sécurité Financière.....	1 880,91 \$
L2500118	Hydro-Québec.....	286,11 \$
L2500119	Hydro-Québec.....	2 121,53 \$
L2500120	Hydro-Québec.....	47,52 \$
L2500121	Ministre du Revenu du Québec.....	4 919,92 \$
L2500122	Reveur Général du Canada.....	1 901,00 \$
L2500123	Visa Desjardins bureau.....	3 531,11 \$
L2500124	Fonds de solidarité FTQ.....	400,00 \$
L2500125	Revenu Québec.....	926,01 \$
L2500126	Global Payments.....	88,59 \$
L2500127	Visa Desjardins voirie.....	819,35 \$
L2500128	Centre de services scolaire Sorel-Tracy.....	77,15 \$
L2500129	Télébec S.E.C.....	158,37 \$
L2500130	CoopTel.....	85,96 \$
L2500131	ADN Communication.....	38,80 \$
L2500132	Kubota Drummondville.....	428,04 \$
L2500133	HQM Assurances inc.....	11,99 \$
L2500134	HQM Services.....	929,45 \$
TOTAL		71 825.54 \$

DÉPENSES AOÛT 2025

CHÈQUE	FOURNISSEURS	MONTANT
C2500129	La Maison de la Musique.....	1 000,00 \$
C2500130	Fonds d'information sur le territoire.....	42,00 \$
C2500131	MRC Pierre-de Saurel.....	4 658,75 \$
C2500133	Régie d'aqueduc Richelieu Centre.....	4 761,79 \$
C2500134	Eurofins Essais Environnementaux Canada.....	1 937,91 \$
C2500135	Dépanneur S. G. Bardier.....	468,32 \$
C2500136	Quincaillerie Yamaska inc.....	144,72 \$
C2500137	Buropro Citation.....	123,62 \$
C2500138	Mannon Paulhus.....	264,44 \$
C2500139	O.M.H. Pierre-de Saurel.....	8 569,00 \$
C2500140	Corporation de services d'alarmes Garda.....	371,14 \$
C2500141	Go-Élan inc.....	48 142,88 \$
C2500142	Municipalité de Massueville.....	527,20 \$
C2500143	Groupe Horizon.....	834,87 \$
L2500137	Desjardins Sécurité Financière.....	1 880,91 \$
L2500138	Hydro-Québec.....	295,65 \$

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 8 septembre 2025



L2500139	Hydro-Québec	809,12 \$
L2500140	Hydro-Québec	431,95 \$
L2500141	Hydro-Québec	68,66 \$
L2500142	Hydro-Québec	2 133,84 \$
L2500143	Hydro-Québec	219,59 \$
L2500144	Hydro-Québec	202,17 \$
L2500145	Hydro-Québec	100,50 \$
L2500146	Hydro-Québec	46,25 \$
L2500147	Ministre du Revenu du Québec	5 983,50 \$
L2500148	Receveur Général du Canada	2 186,00 \$
L2500149	Visa Desjardins bureau	300,71 \$
L2500150	Fonds de Solidarité FTQ	500,00 \$
L2500151	Service de Sécurité ADT Canada	288,99 \$
L2500152	Lambert, Francine B.	21,00 \$
L2500153	ADN Communication	39,15 \$
L2500154	Kubota Drummondville	428,04 \$
L2500155	FQM Assurances inc.	101,37 \$
L2500156	Cdoptel	85,96 \$
L2500157	Benoit Lefebvre	119,24 \$
L2500158	Gilbal Payments	94,06 \$
L2500159	Visa Desjardins voirie	856,77 \$
L2500160	Fondation FABE	40,00 \$
TOTAL		89 080,07 \$

Rés. 2025-09-457

12.2 Mise à jour des ententes entre Saint-Aimé et Massueville

ATTENDU QUE des discussions sont en cours concernant la mise à jour des ententes entre les municipalités de Saint-Aimé et de Massueville;

ATTENDU QUE la nouvelle proposition reçue nécessite une analyse et une évaluation plus approfondies avant de statuer;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition du conseiller Louis Fillion;
Appuyée par la conseillère Debra Millington;

IL EST RÉSOLU

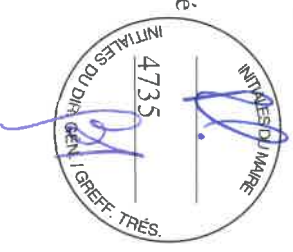
Que la Municipalité de Massueville reporte sa position en octobre 2025 afin de permettre l'étude détaillée de la nouvelle proposition;

Que ce point soit inscrit à une séance ultérieure du conseil municipal, à la suite de l'évaluation complémentaire et des recommandations à recevoir;

Que le directeur général et greffier-trésorier soit mandaté pour poursuivre les démarches d'analyse.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 8 septembre 2025



12.3	Demande de renouvellement, droits de passages 2025-2026/ club VTT Vagabond	CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande du Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu le 10 juin 2025 afin de renouveler la résolution numéro 2024-07-276 pour la saison 2025-2026; CONSIDÉRANT QUE le Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu a inclus dans sa demande le certificat d'assurance émis par Inact Assurance pour la responsabilité civile générale et la responsabilité « Umbrella » au nom du club et valide jusqu'au 1^{er} novembre 2025 pour des limites respectives de 2 000 000\$ et 8 000 000\$. EN CONSÉQUENCE, Sur proposition du conseiller Pierre Michaud; Appuyée par le conseiller Louis Fillion; IL EST RÉSOLU D'AUTORISER le club VTT Vagabond du Bas-Richelieu à circuler, pour la saison 2025-2026, sur les routes de la municipalité, à savoir : traverser le rang Thiersant, circuler sur la rue des Étang, circuler sur la rue Royale, de la rue des Étang jusqu'à la rue Plessis, afin que les véhicules tout-terrain puissent se rendre au dépanneur Bardier; DE DEMANDER au club VTT Vagabond du Bas-Richelieu de faire suivre à la Municipalité, lorsqu'il sera disponible, le renouvellement de son certificat d'assurance couvrant la période annuelle après le 1^{er} novembre 2025; DE DEMANDER au club VTT de sensibiliser ses membres afin de respecter les passages prévus, de rappeler l'interdiction de passer dans le Parc du Carré Royal avec les véhicules ainsi que les gestes de civilité usuels dans le cadre de leurs activités récréatives. Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.
12.4	Rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux	CONSIDÉRANT la préparation nécessaire en vue de la tenue des élections générales municipales prévues le 2 novembre 2025; CONSIDÉRANT la nouvelle politique du gouvernement du Québec en matière de rémunération payable lors des élections et référendums municipaux; EN CONSÉQUENCE, Sur proposition du conseiller Michael Lusignan; Appuyée par la conseillère Jessica Lambert; IL EST RÉSOLU Que la Municipalité de Massueville prenne acte de la nouvelle politique du gouvernement du Québec relativement à la rémunération applicable aux scrutateurs, secrétaires, présidents et autres membres du personnel électoral dans le cadre des élections et référendums municipaux; Que le directeur général et greffier-trésorier procède aux préparatifs nécessaires pour assurer la conformité de l'organisation électorale du 2 novembre 2025 avec ladite politique; Que toute dépense relative à la rémunération du personnel électoral soit imputée conformément aux règles en vigueur et budgétée en conséquence.

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 8 septembre 2025



Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2025-09-460 12.5 Modifications des séances du conseil municipal des mois d'octobre et novembre 2025

CONSIDÉRANT la tenue des élections générales municipales le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT les règles applicables quant aux capacités du conseil municipal de siéger pendant la période électorale et aux délais liés à d'éventuelles demandes de révision judiciaire à la suite du scrutin;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter le calendrier des séances ordinaires du conseil en conséquence;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition du conseiller Michael Lusignan;
Appuyée par la conseillère Debra Millington;
IL EST RÉSOLU

Que la séance ordinaire prévue pour le mois d'octobre 2025 soit tenue le 2 octobre 2025;

Que la séance ordinaire prévue pour le mois de novembre 2025 soit tenue le 17 novembre 2025;

Que le directeur général et greffier-trésorier procède à la publication des avis publics requis, conformément aux règles applicables.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2025-09-461 12.6 Demande d'autorisation Fête des récoltes – dimanche 12 octobre 2025

ATTENDU QUE le conseil a reçu une correspondance des organisateurs de la Fête des récoltes demandant l'autorisation de tenir l'événement le dimanche 12 octobre 2025, et confirmant les informations pertinentes à cette tenue;

ATTENDU QUE l'événement vise à mettre en valeur les produits locaux et à dynamiser la vie communautaire, et qu'il est conforme aux objectifs de la Municipalité en matière d'animation du milieu;

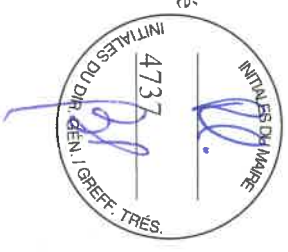
EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de la conseillère Debra Millington;
Appuyée par la conseillère Jessica Lambert;
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la tenue de la Fête des récoltes le 12 octobre 2025 aux emplacements indiqués dans la correspondance reçue;

D'AUTORISER l'occupation du domaine public municipal, y compris l'utilisation du Carré Royal entre les rues Cartier et Durocher au besoin pour l'installation de kiosques, tables et équipements temporaires, conformément aux demandes transmises, et la vente de boissons gazeuses et alcooliques en conformité avec les règles et obligations de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 8 septembre 2025



DE DÉLÉGUER au directeur général et greffier-trésorier le pouvoir de signer tout document requis et d'apporter tout ajustement mineur aux modalités afin d'assurer la bonne tenue de l'événement.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2025-09-462 12.7 Avis de motion – Tournoi de soccer LAMR

CONSIDÉRANT la tenue du tournoi de soccer 2025 qui a rassemblé joueurs, familles, spectateurs et partenaires dans un esprit sportif et communautaire;

CONSIDÉRANT l'apport indispensable et généreux des nombreux bénévoles et de toutes les personnes impliquées de près ou de loin dans l'organisation de l'événement;

CONSIDÉRANT le message officiel du maire, Richard Gauthier, du 29 août 2025, qui souligne l'importance de l'engagement bénévole et exprime la reconnaissance de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition du conseiller Pierre Michaud;
Appuyée par le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

Que la Municipalité de Massueville adresse officiellement ses plus sincères remerciements à l'ensemble des bénévoles, employés municipaux et partenaires ayant contribué au succès du tournoi de soccer 2025;

Que copie de la présente résolution soit annexée au message du maire et transmise à titre de témoignage de reconnaissance;

Que cette résolution soit inscrite au procès-verbal de la séance afin d'en assurer la conservation dans les archives municipales.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2025-09-463 12.8 Consultation sur le projet Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada

CONSIDÉRANT QUE, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et orientations qui structureront le programme Maisons Canada présentés dans le document Guide de sondage du marché sont actuellement en consultation visant une mise en œuvre en 2026;

CONSIDÉRANT QUE les deux objectifs de Maisons Canada seront de construire des logements abordables à grande échelle et de construire plus vite, mieux et plus intelligemment;

CONSIDÉRANT QUE l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure est clairement annoncée et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre de logements des projets sélectionnés;

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Masueville
de la séance ordinaire du 8 septembre 2025



CONSIDÉRANT QUE la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain, mais affecte toutes les régions du Québec, qui affichent trop souvent des taux d'inoccupation en deçà de 1%;

CONSIDÉRANT l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élus locaux;

CONSIDÉRANT QUE toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, et non seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire, qui sont essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

En conséquence, la FQM recommande au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson :

QUE Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier urbain en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet;

QUE Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux;

Que le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et gère par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

ET QUE soient facilitées et accélérées la négociation et la conclusion des ententes Fédéral-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de la conseillère Jessica Lambert;
Appuyée par la conseillère Debra Millington;

IL EST RÉSOLU

Que copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :
M. Mark Carney, premier ministre du Canada -
mark.carney@parl.gc.ca

M. Gregor Robertson, ministre fédéral du Logement, des Infrastructures et des Collectivités- minister-ministre@inf.gc.ca

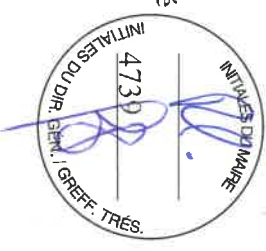
M. François Legault, premier ministre du Québec - premierministre@quebec.ca

Mme France-Élaine Duranceau, ministre déléguée à l'Habitation
ministre@habitation.gouv.qc.ca

M. Louis Plamondon - Député fédéral

M. Jean-Bernard Emond - Député provincial

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 8 septembre 2025



Fédération québécoise des municipalités (FQM)
info@fqm.ca

Fédération canadienne des municipalités (FCM)
info@fcm.ca

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2025-09-464 12.9 Confirmation d'embauche – brigadier scolaire 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE Daniel Brunelet satisfait à toutes les exigences pour le poste de brigadier scolaire en plus d'avoir occupé les fonctions dans les années antérieures;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier de procéder à l'embauche;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition du conseiller Michael Lusignan;
Appuyée par la conseillère Debra Millington;
IL EST RÉSOLU

DE CONFIRMER l'embauche de M. Daniel Brunelet à titre de brigadier scolaire pour l'année scolaire 2025-2026, et ce, en date du 26 août 2025.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2025-09-465 12.10 Projet hivernal – Carré Royal du Parc Royal

ATTENDU QUE le projet hivernal 2026 a été déposé au conseil municipal et présenté comme une initiative visant l'animation hivernale du milieu (glisse, glace, éclairage et activités familiales) ;

ATTENDU QUE le conseil a manifesté son intérêt à poursuivre ce projet afin d'en permettre la réalisation pour la saison hivernale 2025-2026;

ATTENDU QUE la concrétisation du projet requiert la mobilisation de partenaires financiers et opérationnels ainsi que l'obtention des autorisations et conformités applicables;

ATTENDU QUE l'échéancier exige de coordonner rapidement les engagements techniques, financiers et logistiques pour garantir une mise en service sécuritaire et de qualité;

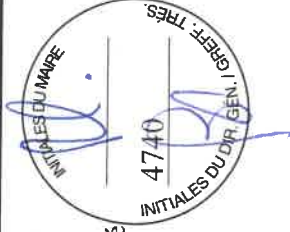
EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition du conseiller Michael Lusignan;
Appuyée par le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

D'entériner le principe de réalisation du projet hivernal 2026 et de confirmer la poursuite de la démarche de mise en œuvre en vue d'une ouverture durant l'hiver 2025-2026.

De mandater le directeur général et greffier-trésorier pour déposer le projet auprès des parties et organismes impliqués, obtenir de leur part les consentements et

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 8 septembre 2025



commentaires, et obtenir les autorisations requises (assurances, conformité incendie, santé-sécurité le cas échéant) ;

Que la présente autorisation demeure conditionnelle à l'approbation finale du montage financier et au respect des cadres légaux et normatifs applicables.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2025-09-466 12.11 Boîtes nouveaux arrivants

ATTENDU QUE la MRC de Pierre-De Saurel, en collaboration avec le Chantier d'attraction de la main-d'œuvre de Sorel-Tracy et sa région, met à la disposition des municipalités des boîtes de bienvenue destinées aux nouveaux citoyens;

ATTENDU QUE ces boîtes comprennent notamment le calendrier de collecte des déchets de la MRC, des brochures d'information, du contenu personnalisé par municipalité, ainsi qu'un code QR menant à la plateforme Talents Région Sorel-Tracy, de même qu'un court sondage;

ATTENDU QUE la Municipalité de Massueville a confirmé sa participation par l'achat de quinze (15) boîtes, qu'elle souhaite personnaliser le contenu aux couleurs et services de Massueville et structurer la remise en personne par les élus afin de favoriser un premier contact chaleureux avec les nouveaux arrivants;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition du conseiller Pierre Michaud;
Appuyée par la conseillère Jessica Lambert;
IL EST RÉSOLU

DE PERSONNALISER chaque boîte avec des éléments propres à Massueville : lettre d'accueil signée par le maire, fiche « Services municipaux essentiels », carte des lieux utiles, calendrier local des activités, liens/code QR vers l'abonnement aux avis municipaux et aux alertes d'urgence, etc.

DE MANDATER le directeur général et greffier- trésorier pour le contenu municipal, pour coordonner la logistique de remise en personne par les élus idéalement dans les 20 jours suivant l'inscription au rôle d'évaluation/taxation, pour tenir un registre de distribution et pour inviter les organismes et commerçants locaux à proposer du matériel promotionnel (cartes-cadeaux, coupons, brochures) sous réserve d'acceptation, sans frais ni obligation pour la Municipalité.

Que la présente entre en vigueur immédiatement.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2025-09-467 12.12 Avenant - NXY97824 - Nouvelle directive comptable

ATTENDU QUE la municipalité de Massueville a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans le cadre de ce programme;

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 8 septembre 2025



ATTENDU QUE la Municipalité transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition du conseiller Louis Fillion;
Appuyée par le conseiller Michael Lusignan;
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

RES :2025-09-468 12.13 Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation – Dénégement et entretien (trottoirs, bornes-fontaines, trottoir brigadier, garage et bâtiments municipaux et descente rue Royale)

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au déneigement et à l'entretien de certains lieux dans la municipalité (trottoirs, bornes-fontaines, trottoir brigadier, garage et bâtiments municipaux et descente rue Royale);

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de la conseillère Debra Millington;
Appuyée par la conseillère Jessica Lambert;
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le déneigement et l'entretien annuels;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer et à transmettre tous les documents afférents, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

RES :2025-09-469 12.14 Ajustement du contrat de déneigement de GAD Brouillard

ATTENDU QUE la Municipalité est liée par un contrat de déneigement avec GAD Brouillard pour la saison hivernale en cours;

ATTENDU QUE la fermeture de l'établissement se situant au 352 rue Bonsecours à Massueville, pour lequel les frais de déneigement étaient assumés par la Municipalité dans les deux (2) dernières années à titre de soutien au démarrage;

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 8 septembre 2025



ATTENDU QUE le développement d'une nouvelle résidence sur la rue Montcalm modifie la configuration des lieux et rend plus difficile la méthode de déneigement actuelle (espaces de dépôt de neige);

ATTENDU QUE ces changements exigent de réviser certaines modalités opérationnelles et points de dépôt prévus au contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition du conseiller Louis Fillion;
Appuyée par la conseillère Debra Millington;
IL EST RÉSOLU

De mandater le directeur général et greffier-trésorier pour discuter avec GAD Brouillard sur ces sujets afin de convenir des modalités ajustées pour l'année en cours, y compris notamment, sans s'y limiter :

D'autoriser, sous réserve des règlements de gestion contractuelle, la préparation d'un avenant au contrat en vigueur;

De demander au directeur général et greffier-trésorier de faire rapport au conseil à la prochaine séance du mois d'octobre (ou au plus tard le 17 novembre 2025) et de présenter l'avenant pour adoption.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents

RES :2025-09-470 12.15 Appel de propositions du programme Nouveaux Horizons (PNHA 2025-2026)

ATTENDU QUE le conseil a reçu la documentation relative à l'appel de propositions du Programme Horizon;

ATTENDU QUE la date limite de dépôt des demandes est fixée au 17 septembre 2025;

ATTENDU QUE ce programme pourrait soutenir des initiatives municipales conformes aux priorités locales;

ATTENDU QUE la préparation d'un dossier requiert une analyse d'admissibilité, des partenariats potentiels et une planification budgétaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de la conseillère Debra Millington;
Appuyée par le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

De prendre acte de la documentation de l'appel de propositions du Programme Horizon;

De mandater le directeur général et greffier-trésorier et le maire à évaluer d'ici le 17 septembre 2025 la possibilité de déposer un dossier en conformité avec les critères du programme, y compris :

- a) La vérification de l'admissibilité des projets presentis;
- b) La détermination des coûts, des sources de financement et des contributions (en argent ou en services);

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 8 septembre 2025



c) La consultation, au besoin, des partenaires potentiels dont la FADOQ Saint-Aimé/Massueville.

D'autoriser, si l'évaluation est positive et sous réserve de la conformité aux exigences, le directeur général et greffier-trésorier, conjointement avec le maire, à finaliser et transmettre un dossier de candidature avant le 17 septembre 2025, et à signer tout document requis à cette fin;

De demander au directeur général et greffier-trésorier de rapporter au conseil les résultats de l'évaluation (et, le cas échéant, copie du dossier déposé) à la prochaine séance.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents

RES.:2025-09-471 12.16 Nomination - Comité de gestion de la Halle et du Carré Royal

ATTENDU QUE madame Claire Montplaisir ne réside plus sur le territoire de la municipalité et en conséquence, doit être remplacée dans ses fonctions au sein du Comité de gestion de la Halle et du Carré Royal;

ATTENDU QUE madame Brigitte Dumond a manifesté son intérêt à s'impliquer et à contribuer au développement de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil souhaite maintenir une représentation citoyenne active au sein dudit comité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition du conseiller Pierre Michaud;
Appuyée par la conseillère Debra Millington;
IL EST RÉSOLU

D'entériner la nomination de madame Brigitte Dumond à titre de membre citoyenne du Comité de gestion de la Halle et du Carré Royal, en remplacement de madame Claire Montplaisir, à compter de ce jour, pour un mandat de deux (2) ans;

De remercier chaleureusement madame Claire Montplaisir pour son engagement et sa contribution au comité durant sa période d'implication;

De mandater le directeur général et greffier-trésorier pour mettre à jour la composition officielle du comité et aviser les membres municipaux appropriés;

Que la présente résolution entre en vigueur immédiatement.

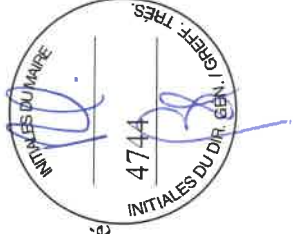
Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents

RES.:2025-09-472

12.17 Autorisation de signature de l'entente modifiée visant le 207 Cartier, Massueville, désigné comme le lot 3 217 517 QC

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Massueville a procédé à une mise en vente documentée en vue du développement du lot 3 217 517, d'une superficie approximative de 25 840 mètres carrés;

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 8 septembre 2025



CONSIDÉRANT que, par résolution antérieure, le conseil municipal a mandaté le directeur général et le maire pour mener les discussions avec les promoteurs ayant déposé une offre, ainsi qu'avec les investisseurs potentiels;

CONSIDÉRANT que les discussions ont permis de clarifier les conditions entourant les projets déposés, de poursuivre les échanges avec l'un des promoteurs, et qu'en date du 28 mai 2025, les parties ont convenu des conditions d'une promesse d'achat avec l'un des promoteurs, le tout confirmé par la résolution 2025-06-426 du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le 5 septembre 2025, des modifications de l'entente initiale sont devenues nécessaires à la suite de l'investigation des ingénieurs du promoteur;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont été régulièrement tenus informés de l'avancement des travaux et qu'ils ont entériné par courriel les conditions convenues avec le promoteur retenu;

CONSIDÉRANT qu'il est d'usage d'officialiser les décisions administratives issues d'un mandat du conseil par une résolution de confirmation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de la conseillère Jessica Lambert;
Appuyée par la conseillère Debra Millington;
IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal confirme les actions entreprises par le directeur général et le maire dans le cadre du mandat qui leur a été confié relativement à la mise en vente du lot 3 217 517;

QUE l'entente initiale intervenue le 28 mai 2025, les modifications du promoteur du 5 septembre 2025, ainsi que les conditions convenues et approuvées par les membres du conseil soient reconnues comme conformes aux orientations données;

QUE le directeur général soit autorisé à signer les modifications ainsi que les documents finaux pour finaliser les détails de la transaction, et ce, au nom de la Municipalité de Massueville.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

13. Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance. Deux (2) personnes sont présentes.

14. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'est abordée lors de cette séance.

15. Questions diverses

Aucune affaire question n'est abordée lors de cette séance.

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 8 septembre 2025



Rés. 2025-00-473

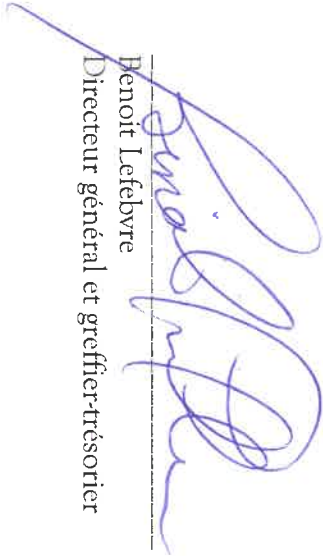
16. Clôture de la séance

Sur proposition de la conseillère Debra Millington;
Appuyée par le conseiller Michael Lusignan;
IL EST RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h15.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.


Richard Gauthier


Benoit Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier